

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Septembre 2017

OBJET : Convention constitutive d'un groupement de commande publique pour la collecte, le transport et la valorisation des bio-déchets alimentaires des collèges des Bouches- du-Rhône

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les collèges la convention constitutive d'un groupement de commande publique pour la collecte, le transport et la valorisation des bio-déchets alimentaires des collèges des Bouches-du-Rhône, dont le projet est joint en annexe au rapport, en vue de la passation de marchés uniques de collecte, de transport et de valorisation des bio-déchets alimentaires dans le courant du 1^{er} semestre 2018.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée